

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Bruxelles, le 8 mai 1992

Direction générale de l'Organisation  
des Études, de l'Enseignement de  
Promotion sociale et des Bâtiments  
scolaires de la Communauté française

-----  
CAB-Org.E/JD/CB/BW

- Aux Chefs des Établissements  
d'Enseignement primaire et  
d'Enseignement secondaire de  
la Communauté française;
- Aux Directeurs des sections  
préparatoires et des écoles  
d'application de la Communauté  
française;
- Aux Directeurs des Centres P.M.S.  
de la Communauté française;
- Aux Membres du Service d'Inspection  
de l'Enseignement primaire  
et de l'Enseignement secondaire  
de la Communauté française

Pour information

- A la F.A.P.E.O.

16905 x 104

OBJET : Liaison Enseignement primaire - Enseignement secondaire  
-----

I. Introduction

Une lutte efficace contre l'échec scolaire implique qu'une attention toute particulière soit accordée à la liaison entre les différents niveaux d'enseignement et donc au passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement maternel.

L'élève qui aborde l'enseignement secondaire franchit une étape importante de sa formation et de sa vie; il a besoin d'être accueilli et guidé.

Prévenir son inquiétude, son isolement, sa méconnaissance des nouveaux modes de vie et de travail, apporter des réponses à ses attentes, à ses questions sont les priorités que l'école et ses partenaires, parents et aides psycho-sociales, se doivent d'assumer en toute humanité.

Pour l'élève, venir à l'école secondaire avec confiance est déjà un premier gage de succès.

Le pourcentage d'échecs (plus de 21%) enregistré en 1ère A, dans l'enseignement secondaire de la Communauté française à l'issue de l'année scolaire 1991-1992, est lourd de signification et ne peut que nous inciter à tout mettre en oeuvre afin que cette transition délicate pour l'avenir des enfants soit franchie aussi harmonieusement que possible.

Il est certes indéniable que les écoles organisant tant l'enseignement primaire que l'enseignement secondaire bénéficient à cet égard de conditions privilégiées, mais même dans ce cas, le passage d'un niveau à l'autre ne va pas sans poser problème.

Il est également évident que nous ne pouvons limiter notre action au seul enseignement de la Communauté française et que des relations de concertation et de franche collaboration doivent être ébauchées, organisées et développées entre les établissements de la Communauté et les établissements subventionnés non confessionnels.

Il est enfin essentiel que tous les partenaires concernés, équipes éducatives, élèves et parents, soient impliqués dans le projet mis en place par l'école.

Les recommandations qui suivent énoncent des actions indispensables et d'autres susceptibles d'être menées.

Elles visent à susciter des initiatives et à fournir à chaque Communauté éducative des pistes de réflexion lui permettant d'élaborer des projets adaptés aux spécificités de l'établissement, et destinés à faciliter l'insertion des élèves dans leur nouveau milieu scolaire.

## II. Actions à l'égard des élèves

Deux périodes seront privilégiées :

- le troisième trimestre pour les élèves de 6ème primaire
- les premières semaines de l'enseignement secondaire.

1. Les élèves de 6ème primaire seront progressivement familiarisés avec leur nouveau cadre de vie.

\* Ces premières prises de contact peuvent être envisagées sous la forme :

- de la participation à une journée de cours ou à des séquences pédagogiques en première année du secondaire;
- de l'organisation, au sein de l'établissement d'enseignement secondaire, d'activités destinées spécifiquement aux élèves de 6ème primaire ou menées en commun avec les élèves de 1ère secondaire (rencontres sportives, travaux en laboratoire, en atelier...).

Dans toute la mesure du possible, il y a lieu d'éviter que ces actions ne coïncident avec l'organisation des traditionnelles "journées portes ouvertes" dont les objectifs sont fondamentalement distincts.

- \* Elles doivent déboucher, dans un souci de sécurisation, sur la mise en évidence des changements les plus significatifs auxquels le jeune sera prochainement confronté: diversité des locaux, équipe pédagogique plus importante, organisation de la semaine pédagogique, rythme de la journée de travail, nouvelles règles de vie en commun...

2. L'accueil des élèves au seuil de l'enseignement secondaire est une des facettes de l'action éducative à laquelle l'école se doit d'être particulièrement attentive.

La souplesse doit caractériser l'organisation de l'accueil. Sa durée et ses formes peuvent varier selon la dimension de l'école, sa situation en milieu rural ou en milieu urbain...Ce qui importe, c'est de créer un climat d'accueil qui se maintiendra idéalement tout au long de l'année scolaire.

### 2.1. La phase préparatoire

Avant les vacances d'été, le chef d'établissement réunira les membres de son personnel concernés afin de préparer l'accueil des nouveaux élèves d'une manière aussi concrète que possible : les activités d'accueil seront mises au point, les responsabilités de chacun précisées, un choix commun sera opéré de compétences transversales (prise de notes, argumentation, lecture de consignes, auto-évaluation) dans un souci d'interdisciplinarité.

### 2.2. La phase d'accueil proprement dite

- Les classes de première année seront, dans toute la mesure du possible, accueillies dès le premier jour ouvrable du mois de septembre, de façon à éviter que cet accueil ne coïncide avec la reprise générale des cours. Cette phase englobera normalement trois journées scolaires.

- Les enseignants désignés à cet effet mettront leur groupe en contact avec les diverses catégories de personnel dans l'établissement et expliqueront la fonction de chacun. Ils feront visiter l'école, le quartier, voire la localité. Ils expliqueront la destination de certains locaux, donneront les éléments d'information nécessaires concernant l'organisation de l'établissement, le calendrier scolaire, le règlement d'ordre intérieur.
- Des élèves aînés pourront parrainer et prendre en charge les nouveaux inscrits, de manière à faciliter l'intégration de ceux-ci.
- Lorsque les classes seront constituées et que les élèves suivront l'horaire normal des cours, chaque professeur réalisera l'accueil selon son tempérament. Il veillera à expliciter :
  - \* le sens du cours (c'est-à-dire la portée des matières proposées)
  - \* les objectifs à atteindre par les élèves
  - \* les méthodes de travail
  - \* les modes d'évaluation
  - \* la manière de présenter les documents divers à tenir par les élèves.

### III. Actions à l'égard des parents

L'association des parents au projet pédagogique mis en place par l'établissement d'enseignement secondaire implique que ceux-ci soient :

- informés du nouveau cadre de vie dans lequel évolueront leurs enfants et de leur intégration progressive;
- sensibilisés au rôle qui doit être le leur et aux moyens qu'ils peuvent mettre en oeuvre afin de renforcer le travail accompli par l'équipe éducative.

Trois types d'orientation peuvent être envisagées :

#### 1. Phase d'information

Dans la mesure du possible, ces réunions destinées à faire connaître le fonctionnement de l'établissement, les structures, les horaires, les méthodes, l'évaluation... seront organisées à l'intention des parents des élèves de 6ème primaire, durant le 3ème trimestre. Elles leur permettront de rencontrer l'équipe éducative du premier degré, ainsi que le personnel du centre P.M.S.

Les instituteurs de 6ème primaire seront également invités. Idéalement, un petit vade-mecum devrait pouvoir être remis, à cette occasion, aux parents de futurs élèves.

#### 2. Phase d'accueil

Le contact avec les parents, commencé dans la phase préparatoire, sera amplifié et étendu. Le chef d'établissement affinera et complètera les informations données antérieurement.

Le directeur du C.P.M.S. communiquera les précisions nécessaires sur les missions du centre et les possibilités de contacts.

A l'occasion de cette réunion qui, idéalement, se déroulera durant le mois de septembre, l'équipe éducative veillera à informer les parents des objectifs poursuivis, des méthodes et moyens mis en oeuvre. Avec tact, en tenant compte des conditions de vie familiale, l'équipe éducative aidera les parents à bien cerner leur rôle et à découvrir comment il leur est possible d'aider leur enfant à franchir une étape difficile:

Par exemple:

- aménager de bonnes conditions matérielles de travail à domicile;
- aider l'enfant à organiser son temps de travail (répartition sur la soirée, la semaine);
- vérifier non pas le résultat mais le sérieux, l'effort qu'il a fourni pour ses travaux;
- rechercher avec lui "Comment apprendre?", "Comment mieux faire?";
- l'encourager, valoriser ses succès;
- s'intéresser à ses amis, nouer des contacts...

#### 3. Phase d'évaluation

Une réunion destinée spécifiquement aux parents des élèves de première année sera organisée durant le premier trimestre de l'année scolaire.

Elle permettra de dresser un premier bilan de l'intégration de l'élève, tant sur les plans pédagogique et méthodologique que sur les plans affectif et relationnel, de déceler les difficultés rencontrées et de tenter de dégager les remédiations appropriées.

### IV. Actions à l'égard des enseignants

#### A. Enseignants des deux niveaux

La mise en place des conditions optimales du passage des élèves du primaire au secondaire implique qu'il y ait recherche, au niveau de tous les enseignants concernés par cette problématique, d'une véritable continuité pédagogique.

Il va de soi que seuls des contacts approfondis et suivis permettront de favoriser la prise de conscience des problèmes et des réalités du terrain et de faciliter une transition harmonieuse.

La réalisation de ces objectifs implique :

1. Une information des enseignants de 6ème primaire à propos des structures de l'école secondaire, de l'éventail des options proposées par celle-ci.
2. Un examen des programmes entre enseignant(e)s de 6e primaire et de 1ère secondaire. Cette concertation concernera essentiellement la langue maternelle, la mathématique, éventuellement les activités d'éveil.  
Elle vise :
  - a) à accroître l'efficacité de l'action pédagogique par la mise en évidence des points essentiels des programmes respectifs, des matières communes;
  - b) à faciliter la vérification des notions considérées comme acquises et la mise en place plus rapide des remédiations appropriées;
  - c) à favoriser une harmonisation des méthodes de coordination des stratégies utilisées;
  - d) à permettre une actualisation permanente des matières enseignées.
3. La participation des enseignant(e)s de 6ème primaire au premier conseil de classe de l'enseignement secondaire

Il importe en effet que les enseignant(e)s soient informé(e)s de l'intégration de leurs élèves sur les plans pédagogique, affectif et relationnel, afin que le projet pédagogique développé puisse, si nécessaire, faire l'objet des ajustements appropriés.

Cette participation sera désormais obligatoire dans les établissements disposant d'une section préparatoire.

En outre, une synthèse des avis émis lors du premier conseil de classe sera communiquée aux autres écoles primaires de la Communauté française dont sont issus des élèves.

#### B. Professeurs de première année du secondaire

Etre à l'écoute de l'élève, le respecter sans permissivité ni laxisme, lui donner des consignes précises, lui indiquer clairement les limites à respecter, c'est l'aider à assurer son intégration, son équilibre et son épanouissement.

C'est dire à quel point, dans le cadre de la liaison primaire-secondaire, la tâche des professeurs de première année du secondaire est importante, voire capitale.

Face aux difficultés inhérentes à cette transition, face aux parcours scolaires différents suivis par leurs nouveaux élèves, il importe que leur préoccupation essentielle, au cours du premier trimestre de l'année scolaire, consiste :

- à vérifier les connaissances supposées acquises, sans culpabiliser l'enfant lorsque des lacunes sont détectées;
- à mettre en place les stratégies de remédiation appropriées;
- à appliquer autant que faire se peut, les principes d'une évaluation positive.

La "course à la matière" n'est pas de mise dans une phase aussi délicate pour le devenir des jeunes qui nous sont confiés.

Le chef d'établissement veillera quant à lui à favoriser l'harmonisation des contenus, des méthodes et des exigences au niveau des professeurs d'une même discipline.

Je prie les chefs d'établissement de porter le présent document, qui abroge les dispositions antérieures relatives à la liaison enseignement primaire-enseignement secondaire et à l'accueil des élèves, à la connaissance :

- des enseignants de 6e primaire et de première secondaire;
- des membres du conseil de participation.

Je vous souhaite un fructueux travail et vous remercie déjà pour votre précieuse collaboration.

Le Ministre de l'Education,



Elio DI RUPO.